



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 17.09.19**

---

**#Objet : Eglise Saint-Clément - remplacement de la conduite de gaz enterrée en urgence – Marché public de faible montant – ratification de la décision du Collège 19.08.2019 - Approbation de l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale - Article : 790/724-60 – Montant estimé : 13.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 12.879,24 euros TVAC – Montant à engager : 13.000,00 euros TVAC. - Budget : 2019.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 249 §2 relatif à la ratification d'une décision du Collège pour des dépenses urgentes;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 4 §3, 6, 7 et 124 ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Considérant qu'une conduite de gaz enterrée a été découverte lors des travaux de traitement de l'humidité de l'Eglise St Clément ;

Considérant que cette conduite de gaz est corrodée et risque d'être à l'origine de fuite;

Considérant que cette conduite de gaz est après compteur donc à notre charge et non à charge de celle de Sibelga;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la conduite en urgence de manière à ne pas retarder le chantier de traitement de l'humidité et de s'exposer à des indemnités dans le cadre de cet autre chantier;

Considérant la description technique pour le marché " Eglise Saint-Clément – Remplacement de la conduite de gaz enterrée en urgence" établie par le Service des Bâtiments Publics;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 13.000,00 euros, TVA comprise ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 790/724-60 est insuffisant ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 19.08.2018 approuvant les conditions, le montant estimé, le mode de passation (faible montant), l'attribution (CFA S.A., N° BCE 425241862, Rue du Mont d'Orcq

1 à 7501 TOURNAI – 12.879,24 euros TVAC) et l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale ;  
Considérant qu'en application de l'article 249 §2 de la Nouvelle Loi Communale, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense;  
Considérant qu'en application de l'article 249 §2 de la Nouvelle Loi Communale, le Conseil communal doit délibérer s'il admet ou non la dépense ;  
Sur proposition du Collège Echevinal ;  
DECIDE

- 1er. De ratifier la délibération du Collège Echevinal du 9 octobre 2018 approuvant l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale
- 2 De transmettre la présente délibération aux autorités de Tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
26 votants : 23 votes positifs, 1 vote négatif, 2 abstentions.  
*Non : Sandra Ferretti.*  
*Abstentions : Eric Godart, Laurent Van Steensel.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 18 septembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans